

Engagement éthique et déontologique

UFR DE PSYCHOLOGIE

5 allées Antonio Machado
31058 TOULOUSE CEDEX 9

L'exercice du métier de psychologue requiert le titre et le statut de psychologue. L'usage du titre de psychologue est défini par la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au J.O. du 26 juillet 1985

L'étudiant (e) Nom, Prénom, N° (étudiant)

Au cours de son stage l'étudiant **s'engage** à avoir pris connaissance et à respecter le contenu du code de déontologie du psychologue. De plus, il s'engage à :

- Refuser toute activité en tant que *stagiaire en psychologie* lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises.
- Refuser un stage qui se substitue à un emploi comme professionnel
- Refuser *toute activité* qui entrerait en contradiction avec les principes éthiques définis par le code de déontologie des psychologues

Nom, prénom :

Date :

Signature

Le maitre de stage reconnaît avoir pris connaissance de l'engagement éthique et déontologique ci-dessus.

Nom, prénom :

Date :

Signature et cachet

Objectifs du stage conseillé

Caractéristiques pour les stages conseillés L3

Préambule : au cours de son stage conseillé de L3, l'étudiant peut participer uniquement en présence d'un professionnel aux tâches assurées habituellement par celui-ci et travaille sous la responsabilité du tuteur de stage.

- Le stage est à l'initiative de l'étudiant.
- Il est d'une durée minimale de 56h et maximale de 308h (au-delà obligation de rémunération).
- Le contenu, les modalités et objectifs du stage sont définis par l'étudiant et validé par l'enseignant-référent sur la base d'un pré-projet remis par l'étudiant
 - *Description de la structure*
 - *Observation d'une activité ou métier en rapport avec les relations humaines*
 - *Repérer et formaliser une question relevant d'une problématique psychologique*
 - *Développer une réflexion autour des apports du stage pour le projet professionnel de l'étudiant*
 - *Rédaction d'un rapport de stage*
- Le stage est réalisé sous convention universitaire (convention à télécharger sur le site de l'UFR ainsi que les pièces spécifiques à fournir).
- Le stage peut se faire à l'étranger (voir les conditions et documents spécifiques à fournir, notamment la fiche pays).
- Le stage peut se faire dans tout type d'établissement sous la responsabilité d'un psychologue mais pas obligatoirement avec un psychologue.
- Le stage fait l'objet d'une validation par l'enseignant-référent sur la base de la lecture du rapport de stage et de l'attestation de fin de stage renseignée et signée par le maître de stage.
- Une attestation indiquant si le stage et le rapport de stage satisfont aux attendus définis sera délivrée à l'étudiant.